

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 68 (1973)
Heft: 3-fr

Vereinsnachrichten: Rapport

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport

1. Effectif

En 1972, l'effectif de la Ligue du patrimoine national a très sensiblement augmenté, passant de 14325 en septembre 1971 à 16308 un an plus tard, soit près de 2000 membres de plus. C'est une fois encore le Tessin qui enregistre le plus grand nombre d'adhésions (500), suivi par Berne (270), la Suisse centrale (230), Schaffhouse (208), le Valais romand (204), Argovie (176), et Saint-Gall/Rhodes-Intérieures (135). Six sections annoncent un recul de leur effectif.

Cette réjouissante progression est due à la très active propagande de plusieurs sections, pour laquelle le prospectus commun que nous avons édité a apparemment été utile. Deux sections ont demandé un tirage supplémentaire (11000 exemplaires) de l'édition allemande, tandis que 30000 exemplaires étaient répandus en Suisse italienne. Une version française, déjà en préparation l'an dernier, paraîtra sans doute dans le courant de cette année.

2. Assemblée des délégués et assemblée générale

Pour la première fois l'assemblée des délégués et l'assemblée générale ont eu lieu séparément, la première le 15 avril à l'hôtel Schweizerhof à Olten; comme elle ne comportait aucune visite, il s'était agi simplement de choisir un lieu de réunion qui fût aisément accessible de toutes les régions du pays. Un nouveau membre individuel du comité central a été élu en la personne de l'ancien conseiller d'Etat Urs Dietschi, de Soleure. Tous les autres membres individuels ont été confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle période administrative. Pour remplacer M. J. Kneubühler, de Lucerne, qui se retirait conformément à la rotation en usage, un second vérificateur des comptes a été désigné en la personne du Saint-Gallois A. Eugster. Dans la partie non statutaire de l'ordre du jour, divers problèmes de protection des sites ont été discutés. L'architecte R. Steiner, conseiller technique, a renseigné l'assemblée sur les directives établies lors d'une réunion d'experts organisée à Split (Yougoslavie) par le Conseil de l'Europe, en prévision de l'«Année européenne du patrimoine architectural», directives dont notre revue a donné connaissance sous une forme plus développée. La discussion porta aussi sur les conséquences de l'arrêté fédéral urgent sur l'aménagement du territoire, et de la revision de la loi sur la protection des eaux, à l'exemple du plan de protection des lacs de Haute-Engadine. C'est M. Marius Baschung, de Schaffhouse, délégué du Conseil fédéral, qui rapporta sur ces sujets. A l'unanimité, l'assemblée des délégués a voté une résolution demandant instantanément aux autorités compétentes:

- a) de ne pas livrer les sites dignes de protection, par des dézonages, à la spéculation, autrement dit à la destruction;
- b) là où la chose s'est déjà produite, de réintégrer ces sites dans des zones protégées avant qu'il soit trop tard;
- c) d'aider, par des déductions fiscales, les propriétaires de monuments historiques à les entretenir et à les restaurer, ainsi que cela se fait depuis longtemps dans d'autres pays;
- d) de comprendre dans l'arrêté fédéral sur l'encouragement de la construction de logements non seulement les nouvelles maisons, mais aussi et surtout l'assainissement des anciennes maisons existant dans les localités particulièrement dignes de protection, de manière à sauvegarder leur substance architecturale;
- e) d'épargner aux centres historiques l'envahissement des automobiles, par la création de zones réservées aux piétons et de secteurs à trafic limité;
- f) de prendre toutes mesures utiles pour sauvegarder nos sites traditionnels et irremplaçables non seulement dans leur

substance architecturale, mais aussi dans leur vie économique.

L'assemblée générale a été organisée en commun, et de façon parfaite, par les sections de Saint-Gall/Rhodes-Intérieures et de Thurgovie. Le samedi 24 juin fut entièrement consacré à la ville de Saint-Gall, où l'on avait pris ses quartiers. Au théâtre municipal, quatre brefs exposés traitèrent les problèmes du développement et de la protection de la vieille ville. L'assemblée nomma membres d'honneur M. Urs Dietschi, de Soleure, président de la Commission fédérale des monuments historiques jusqu'à la fin de 1971, et M. Oscar Lutz, de Saint-Gall, président de la section de Saint-Gall/Rhodes-Intérieures de 1956 à 1972. Le dimanche, une excursion par train spécial conduisit les participants à Bischofszell, Weinfelden, Kreuzlingen et Steckborn, et les problèmes actuels de la protection des sites furent examinés en chacun de ces lieux.

3. Comité central

Outre la mutation concernant les membres individuels (M. Dietschi), quelques changements de personnes sont à signaler parmi les présidents de sections, qui font partie d'office du comité central. M. Bruno Zahner, d'Aarau, a remplacé M. Théo Riemli, architecte. M. Jean-Claude Jaggi, de La Chaux-de-Fonds, succède à M. J.-A. Haldimann, et M. P. Wyss remplace M. D. M. Schlappner à la direction de la section zuricoise. Le successeur de M. O. Lutz est M. W. Lendi, de Saint-Gall. La mort nous a enlevé un membre d'honneur: Heinrich Baechtold, de Stein-am-Rhein, co-fondateur de la section schaffhousoise, décédé à la fin de novembre dans sa 92^e année.

Malgré les efforts du secrétariat général pour décharger le plus possible les membres du comité des problèmes de peu d'importance, trois séances d'une journée entière furent nécessaires pour traiter les affaires courantes. En plus des sujets ordinaires, tels que la préparation de l'assemblée des délégués ou le choix du thème national de l'Ecu d'or, une série de questions d'actualité ont occupé le comité central: attribution du prix H.-L. Wakker, inventaire des sites urbains et villageois, assemblée générale d'Europa Nostra à Zurich en 1973, organisation de l'Année européenne du patrimoine architectural, interventions pour la protection des sites de Tschierschen et San Carlo, préparation d'un nouvel inventaire pour Beromünster, tracé de la N 13 dans le Domleschg, création d'un Institut suisse de recherche architecturale et d'histoire de l'architecture, restauration du moulin de Ftan, etc. Comme toujours, les demandes de subsides constituent une part importante du travail; il y en eut 36 à traiter. Comme d'habitude, les demandes ont été étudiées au préalable par le secrétariat général et présentées au comité central sous forme de propositions avec commentaires résumés, et illustrées de diapositives.

4. Secrétariat général

Le secrétariat général a connu une année très mouvementée. D'une part, il a dû faire face à de grosses difficultés de personnel; d'autre part, ses tâches se sont une fois de plus accrues. C'est ainsi qu'en dépit d'un effectif réduit (pas de secrétaire pendant plusieurs semaines), plus de 600 lettres ont été écrites, soit un peu plus que l'année précédente, et cela bien qu'une grande partie de la correspondance de moindre importance, grâce à un nouvel appareil à multocopier, ait pu être liquidée de manière simple et rapide. Comme, en outre, le manque de place devenait insupportable, il fallut encore chercher de nouveaux locaux. Après de longs efforts, nous avons trouvé un nouvel asile, au printemps 1973, dans une vieille maison sise Schindlersteig 5, 8006 Zurich. Pour maintenir nos bureaux en état de fonctionner, nous avons été obligés à chaque occasion de rationaliser et, malheureusement aussi, de remettre à plus tard des

tâches importantes, ou de les confier à des tiers. Pour la collaboration, le soutien constant et la compréhension dont la direction du secrétariat a bénéficié tout au long de l'année de la part du président central, M. Ariste Rollier, et des présidents de sections, un chaleureux merci doit être exprimé une fois de plus dans ce rapport. Notre reconnaissance va également à tous ceux qui nous ont aidés de leurs conseils, ainsi qu'aux dirigeants de diverses associations sœurs, aux représentants des autorités et des administrations avec lesquelles nous avons cherché à entretenir au cours de l'exercice écoulé les relations les meilleures et les plus fructueuses possibles.

A la fin de l'année, l'état du personnel était le suivant: Ambros Eberle, de Thalwil, secrétaire général et chef de l'Ecu d'or; Ferdinand Notter, de Wohlen, secrétaire-adjoint et chef du service de presse; Mme Doris Peter, de Thalwil, secrétaire à mi-temps pour la vente de l'Ecu d'or.

Mlle Rosa Grimm, qui fut secrétaire au «Heimethuus» pendant près de onze ans, a été obligée de nous quitter en cours d'année pour des raisons de famille, de même que Mme Gerda Weiss, qui, en tant qu'employée à temps partiel, s'occupait surtout de l'Ecu d'or. Nous réitérons ici à ces ex-collaboratrices l'expression de notre gratitude pour le travail accompli.

Parmi les diverses auxiliaires à qui nous avons dû faire appel au cours de l'année, Mlle Irène Hildebrand s'est déjà déclarée prête – et nous lui en sommes reconnaissants – à travailler à plein temps au secrétariat général à partir de 1973. Mlle Hildebrand s'est familiarisée étonnamment vite et bien avec les multiples tâches et problèmes de son activité, et nous espérons de sa part la collaboration la plus longue possible.

5. Revue

Le changement décidé l'an dernier en ce qui concerne la Suisse italienne, et consistant à distribuer à nos membres, au lieu de l'édition en allemand ou en français de la revue «Heimatschutz», la revue tessinoise «Il nostro paese» augmentée d'une plus vaste partie relative au patrimoine national, a été réalisé sans difficultés. Ses conséquences directes pour la revue «Heimatschutz» (parue une fois de plus en quatre éditions françaises et allemandes) ont été de peu d'importance, car, du fait de l'augmentation du nombre des membres, le tirage n'a que fort légèrement diminué. Pour 1973, nous avons dû décider en toute hâte un changement de format, pour l'adapter aux nouvelles prescriptions postales. A cette occasion, la mise en page a elle aussi été modifiée.

Le contenu des quatre numéros a été régulièrement préparé en collaboration avec le secrétariat général et nos bureaux techniques, et étroitement lié aux préoccupations de la Ligue du patrimoine national, à l'actualité et aux tendances nouvelles qui se manifestent en matière de protection des sites et monuments. Bien que cette procédure constitue une charge supplémentaire pour le secrétariat général, on cherchera à orienter plus encore le contenu de la revue dans cette direction, ce qui implique que d'autres collaborateurs soient adjoints aux deux rédacteurs, MM. Eric Schwabe et Léopold Gautier. Les sujets suivants ont été traités par chacun des numéros de la revue: documentation complète sur le Saint-Gothard, à propos de la collecte en faveur de l'achat de l'hospice (fascicule I); la substance architecturale du XIXe siècle et son rôle dans le paysage urbain d'aujourd'hui, et les salons des bateaux à vapeur du lac des Quatre-Cantons (fascicule II); le rôle des bureaux techniques, l'Ecu d'or pour la réserve du Vanil noir, Compesières et sa Commanderie (fascicule III); l'éloquent exemple de Stein-am-Rhein (prix Waker), la collecte pour le moulin alpestre de Ftan (fascicule IV). Les numéros en langue allemande, outre divers autres articles, ont comme d'habitude consacré deux pages à la chronique des dialectes alémaniques.

6. La vente de l'Ecu d'or

Au moment de la rédaction du présent rapport, les comptes de la vente de l'Ecu d'or organisée par notre secrétariat, comme toujours, au nom des deux ligues suisses (Patrimoine national et Protection de la nature), ne sont pas encore connus dans le détail. Nous pouvons toutefois être certains que, grâce à un chiffre de vente une fois encore amélioré, le résultat brut et le résultat net seront légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente. Le produit net de 1971 s'élevait à 1 191 525 fr. 35, celui de 1972 sera probablement d'environ 1,198 million de francs. D'autre part, en ce qui concerne les frais, nous avons enregistré une augmentation de 3,5%; durant la période 1966–1971, le renchérissement avait toujours pu être compensé par des mesures de rationalisation. Nous n'entrevoions guère de possibilités, pour l'avenir, de combattre le renchérissement général par quelque mesure que ce soit, quand bien même nos efforts tendront, comme par le passé, à ramener les frais au minimum. La maison Tobler, seule maintenant à nous livrer les écus de chocolat, nous a d'ailleurs annoncé pour 1973 une augmentation de prix de 8%. La répartition du produit net prévoit que la Ligue suisse pour la protection de la nature et la Ligue du patrimoine national recevront chacune 470 000 francs. Comme les années précédentes, une somme de 20 000 francs sera attribuée à la Fédération nationale des costumes suisses pour son concours à la vente de l'Ecu d'or, et 75 000 francs seront versés au fonds des tâches communes pour les œuvres d'importance nationale. Comme prévu, 1 000 000 francs sont allés à l'objet principal de la vente: la magnifique réserve naturelle du Vanil noir, à cheval sur les cantons de Fribourg et Vaud.

Bien que ce soit devenu une véritable habitude, ces dernières années, de voir le produit de l'Ecu d'or augmenter régulièrement, nous continuons à ne pas considérer que cela aille de soi. Même les efforts les plus intensifs du secrétariat ne serviraient de rien, si nous ne pouvions régulièrement compter sur l'actif concours des autorités, des instituteurs et de nombreux autres collaborateurs, et si chaque année des milliers d'écoliers n'étaient disposés à se dévouer pour l'Ecu d'or et, du même coup, pour la cause de la protection de la nature et du patrimoine. A tous ceux qui ont contribué, d'une manière ou d'une autre, au succès du dernier Ecu d'or, nous disons un chaleureux merci.

7. Don de l'économie

Comme nous le disions dans notre dernier rapport, le Don de l'économie en faveur de Morat n'a pas donné un résultat très encourageant. Le produit net de 113 000 francs à peine a été l'un des plus bas que le Don de l'économie ait enregistrés depuis son début, il y a treize ans. Sur la collecte en cours (et dont le terme était le 31 mai), nous ne pouvons pas encore apporter de conclusion. Il est cependant probable qu'avec plus de 152 000 francs, le résultat brut de l'année dernière sera dépassé d'environ 20 000 francs. L'amélioration est due avant tout à la forte augmentation du nombre des dons (quelque 1530 contre 1022 l'année précédente). Il faut encore ajouter à ce montant un magnifique don de 20 000 francs de la maison Binelli & Ehrensam, versé directement à la commission du Vanil noir.

Après le modeste succès de notre collecte auprès des architectes suisses l'année dernière, nous avons tenté la même expérience auprès des médecins et des dentistes, et avons rencontré beaucoup plus d'écho. On peut espérer que la Commission intercantonale pour la protection du Vanil noir recevra finalement, après déduction des frais, quelque 150 000 francs du Don de l'économie, ce qui permettra d'agrandir de façon importante cette région protégée qui entoure le plus haut sommet fribourgeois. Une œuvre qui honore tous ceux qui ont contribué à sa réalisation.

8. Comptes

Les membres que cela intéresse peuvent demander les comptes annuels au secrétariat général. Ils laissent une double impression. D'une part, et grâce à des legs d'une importance exceptionnelle, nous avons un excédent de recettes de 531 122.60; d'autre part, les recettes ordinaires ne peuvent plus couvrir les dépenses propres de la Ligue. Quelques chiffres essentiels donneront une idée générale de la situation: les recettes sont passées de 805.325 fr. 80 à 1 382 228 fr. 70. L'augmentation des dépenses, correspondant à celle des frais, se chiffre par une élévation de 827 483 fr. 15 à 853 809 fr. 10. Les dépenses pour les activités générales de la ligue sont de 717 871 fr. 30 (année précédente: 702 024 fr. 10) et les frais d'administration de 135 937 fr. 80 (année précédente: 125 459 fr. 05). En 1973, les frais d'administration feront un inévitable bond, en raison des frais d'installation dans nos nouveaux bureaux, et d'un loyer sensiblement plus élevé.

Avec 302 170 francs, nos contributions à des restaurations de monuments ont dépassé de plus de 14 000 francs celles de l'année précédente, cependant que le nombre des demandes de subsides passait de 48 à 36. Pour la première fois figure aussi dans les comptes un montant concernant l'attribution du Prix Henri-Louis Wakker; il est prévu à ce sujet que le montant du prix, qui sera chaque année de 10 000 francs, sera prélevé sur le legs auquel le donateur a donné son nom, alors que les frais occasionnés par l'attribution elle-même seront inscrits au chapitre de nos dépenses courantes. Outre le legs du Genevois H.-L. Wakker, qui après déduction d'un prélèvement fiscal de près de 48 000 francs se monte encore à plus de 200 000 francs, une série d'autres dons nous sont parvenus. Parmi ceux, plus de 410 000 francs de la succession de Doris Meynadier, 27 000 francs de la fondation Kiefer-Hablitzel, 10 000 francs de la fondation A. et E. Bauer, et enfin les legs V. Lehmann, M. Rüegg (chacun 1000 francs) et Robert Gass (6900 fr.). Nous avons été heureux de recevoir aussi la subvention fédérale de 100 000 francs qui nous est octroyée régulièrement depuis quelques années.

7. Europa Nostra

Avec Europa Nostra, organisation faîtière qui groupe les mouvements nationaux de protection des sites, nous avons entretenu des rapports suivis l'année dernière, ce qui nous a été d'autant plus facile que la Ligue du patrimoine national est toujours représentée à son bureau par un délégué permanent, M. Albert Wettstein. Le motif principal de ces contacts fut la décision d'organiser à Zurich, en 1973, l'assemblée annuelle de la ligue européenne. De plus, le bureau a déjà siégé en Suisse au mois de février; il a été l'hôte de notre section vaudoise à Lausanne, puis en d'autres lieux (notamment Coppet et Romainmôtier), où il a étudié sur le terrain des tâches pratiques. A cette réunion du bureau, comme à l'assemblée générale qui eut lieu cette année à Londres, le «Heimatschutz» suisse était représenté, outre M. Wettstein, par son président A. Rollier.

C'est une grande satisfaction pour Europa Nostra que la décision du Conseil de l'Europe de déclarer l'année 1975 (comme 1970 fut l'année de la protection de la nature) «Année européenne du patrimoine architectural».

Pour la préparation et l'organisation de cette «Année», Europa Nostra aura d'importantes tâches à remplir. L'«Année européenne du patrimoine architectural» fut aussi l'un des principaux thèmes de l'assemblée générale de Londres. Les problèmes du trafic dans les villes historiques, et la préservation des rives, des côtes et des régions montagneuses de notre continent, ont également donné lieu à de copieux débats. Au cours d'une série d'exposés sur l'activité pratique de chaque organisation nationale, notre représentant A. Wettstein, par un rapport soi-

gneusement préparé et complété par du matériel illustré, a obtenu un succès particulièrement vif. La vente suisse d'écus de chocolat, unique en Europe, a naturellement provoqué beaucoup d'intérêt.

En vue de la préparation de l'assemblée générale de Zurich, qui a déjà beaucoup occupé notre secrétariat en 1972, nous avons eu le plaisir de recevoir personnellement en Suisse M. Duncan Sandys, président d'Europa Nostra. La réunion de Zurich sera conçue de façon à être le point de départ proprement dit de l'Année européenne du patrimoine architectural.

Le secrétariat général s'est occupé également d'une équipe anglaise de cinéastes qui, mandatée par Europa Nostra, est venue tourner un film européen, et a notamment pris des vues, dans notre pays, de Stein-am-Rhein et Werdenberg. Enfin, nous avons fourni le matériel d'une exposition de photographies organisée par Europa Nostra à l'occasion d'un congrès des communes d'Europe à Nice.

10. Inventaires

Le nouveau tirage, annoncé l'an dernier, de l'édition 1967 de l'inventaire CPS (paysages et sites d'importance nationale à protéger) a été fait en 1972 par la Ligue suisse pour la protection de la nature, et peut être commandé à son secrétariat pour le prix de 32 francs. Ce tirage sans modifications ne signifie d'ailleurs pas que les associations intéressées aient considéré cet inventaire comme intouchable et définitif, ce qui ne correspondrait pas non plus aux buts légaux. La commission CPS, au cours de deux séances de quelques jours, a traité de nombreuses propositions élaborées par certains de ses membres et concernant des changements, des extensions ou la prise en considération de nouveaux objets. D'autre part, lors d'une séance commune avec la section de protection de la nature de l'Inspection fédérale des forêts, à Berne, la procédure ultérieure a été fixée pour l'entrée en vigueur et la publication d'une édition élaborée par la Confédération sur le plan cartographique et rédactionnel. On peut dire en principe qu'une publication partielle de l'inventaire fédéral ne serait utile à personne, en particulier parce que les autres objets figurant à l'inventaire CPS en seraient dévalorisés, tandis que ceux qui ont fait maintenant l'objet de décisions seront reconnus, sinon «de jure», en tout cas «de facto».

Les travaux préparatoires de la publication d'un inventaire des sites urbains et villageois ont quelque peu progressé en 1972. Une liste A, établie par le comité central, contient la mention de 178 localités d'importance nationale au sens de la loi fédérale, mais on ne peut parler d'un inventaire bien au point, parce que le choix de ces «objets» n'a pas encore été établi selon des critères uniformes, et qu'à part les désignations des lieux il n'existe pas de descriptions précises et de qualifications, ou même de définitions planistiques. Cette liste A du «Heimatschutz» a été complétée par une liste B, à peu près deux fois plus longue, d'objets d'importance régionale au sens de la loi fédérale. Le travail de planification de notre pays, conformément à l'arrêté fédéral urgent sur l'aménagement du territoire, a d'ailleurs montré que les conceptions quant au choix et au nombre d'objets à inventorier nécessitent une meilleure coordination entre les autorités compétentes. Depuis 1973 un spécialiste de la protection des localités est en fonction au service fédéral de la protection des sites: cette amélioration, juridique et personnelle, permet d'espérer une impulsion nouvelle pour la création d'un inventaire des sites urbains et villageois de la part de la Confédération A cet égard, les bases juridiques, en matière d'inventorisation, apportées par l'arrêté fédéral urgent sur l'aménagement du territoire, peuvent être considérées comme un excellent début. Notre tâche sera dès lors d'assurer la collaboration de la Ligue du patrimoine national pour une bonne coordination entre le

service fédéral de protection des sites et le bureau d'aménagement du territoire, d'une part, et la Ligue et les autres associations intéressées d'autre part. A cette fin, nos relations déjà étroites avec les autorités fédérales doivent être encore approfondies et développées.

11. Protection de villages caractéristiques

Les difficultés fondamentales auxquelles se heurte la Ligue du patrimoine national pour assurer à des villages caractéristiques, par une planification exemplaire, un avenir rationnel, ont déjà été évoquées dans notre précédent rapport, dont les considérations restent valables. On peut y ajouter que la planification la mieux conçue, juridiquement aussi bien que financièrement, ne peut être réalisée si, parmi la population et les autorités de la commune concernée, la conviction et l'initiative propre font défaut ou – pis encore – ne peuvent être attisées. Il faut saluer avec d'autant plus de plaisir les cas où une autorité cantonale cherche elle-même à réaliser un objectif, dans le sens de l'idée lancée par la Ligue du patrimoine national. De telles intentions nous ont été annoncées en Argovie, et pour le cas où quelque chose de concret pourrait en découler, nous avons promis l'énergique collaboration de notre ligue.

Quant aux villages où la planification n'est pas au point, ou pas encore en cours, il n'y a rien de réjouissant à signaler. A l'encontre d'une conception planistique, et de l'idée d'une protection intégrale des sites, l'Etat a par exemple approuvé, à Corippo, une construction inconvenante (avec hauts murs et clôture), qui empiète même en partie sur le territoire public, malgré les énergiques interventions, entre autres, de notre section tessinoise. Dans le cas de Meride, le dossier de la planification proposée par le «Heimatschutz» suisse est resté jusqu'à présent dans les tiroirs. Les propositions ou les résultats concrets que nous attendions d'une commission constituée il y a un an avec une importante participation des autorités cantonales de planification n'ont pu encore nous être communiqués. Nous avons bon espoir pour Guarda, où une très fructueuse collaboration avec la Commune a commencé, par l'intermédiaire de son nouveau président von Hoven. La Bourgeoisie elle-même a déjà montré dans deux cas qu'elle est acquise à une énergique protection du site. Ainsi, il a été décidé que la rue principale du village ne serait pas asphaltée, mais pavée, et que le câble d'une antenne commune de télévision serait enterré, bien que les subventions, cantonale, et surtout fédérale, ne soient pas encore assurées. Nous demandons instamment le soutien financier de la Confédération et espérons compléter la subvention attendue par une aide substantielle de notre part. Ce serait en tout cas une intervention propre à renforcer la compréhension de la population pour les buts de l'aménagement, et à favoriser l'intensification de la protection du site.

12. Bureaux techniques

L'importance et l'efficacité de nos Bureaux techniques, en vue d'une protection des sites bien conçue et adaptée à notre temps, n'ont cessé de s'accroître. L'activité du secrétariat général, aujourd'hui, ne serait plus concevable sans le large soutien de nos experts. Notre coordinatrice, par lettres, interventions, discussions et renseignements de toute espèce, s'appuie toujours davantage sur les avis de nos organes consultatifs. Cela ne vaut pas seulement pour les grandes questions de principe et les problèmes qui dépassent le cadre régional, mais aussi pour des tâches qui ressortissent au menu travail quotidien, et qui ne peuvent pas toujours être transmises à la section intéressée (expertises concernant un lotissement près du moulin de Richterswil; prises de position concernant une autorisation de défrichement près de Sarnen, ou de nouvelles installations de transport dans la région des Diablerets; expertises concernant un projet

de station touristique dans la région de Piora-Lucomagno-Dötra – objet CPS –, pour ne citer que quelques exemples).

Il n'y a pas de changements de personnes à signaler en ce qui concerne notre collège d'experts, ni nos Bureaux techniques, où travaillant toujours, avec beaucoup de compétence et de dévouement, les architectes Louis Flotron (Suisse italienne), H.-R. von der Mühl (Suisse romande), Beate Schnitter et Robert Steiner (Suisse allemande). Rien que pour la Suisse alémanique, septante cas ont été traités, soumis à nos Bureaux techniques par des autorités, des sections de la ligue ou des particuliers; en outre, divers problèmes de protection des sites se sont posés, en relation avec des modifications architecturales, des problèmes de planification, mais aussi des rénovations. Si nous tentons ci-après, à l'aide de quelques exemples importants, de donner au moins une idée de l'activité de la Ligue du patrimoine national pendant l'année – un exposé complet n'est pas possible dans le cadre d'un tel rapport –, nous le faisons en nous inspirant étroitement des rapports d'activité de nos Bureaux techniques.

13. «Heimatschutz» et planification

Si l'on voulait donner une vue d'ensemble de l'activité de la Ligue du patrimoine national durant l'année 1972, et en faire ressortir les caractéristiques, deux points surtout mériteraient d'être soulignés. D'abord un effort constant, à tous les échelons et avec tous les moyens d'information dont nous disposons, pour faire comprendre que le «Heimatschutz» doit être pris en considération dans toutes les grandes affaires importantes et que les décisions, dans tous les domaines de la vie publique et de l'administration, ont des conséquences directes ou indirectes pour la protection des sites et de l'environnement; ensuite un effort, dans l'activité pratique, pour que l'on tienne compte de nos exigences toutes les fois qu'une planification est en jeu. Il n'y a pas besoin d'une longue démonstration pour faire admettre qu'une véritable protection des sites ne peut être réalisée avec chances de succès qu'au moyen d'une planification, en particulier lorsqu'il s'agit de la conservation et du développement harmonieux et rationnel de sites et de localités historiques. Une des conditions de réussite est d'ailleurs que les postulats fondamentaux du «Heimatschutz» soient déjà pris en considération dans la phase initiale de la planification, mais aussi pour toutes les autres mesures légales, en tant que critère d'un poids égal aux autres.

A cet égard, nous avons aussi donné notre avis sur un projet de nouvelle loi fédérale sur l'aide financière aux régions de montagne, et fait notamment observer que le cadre de ce projet était trop étroit. Les difficultés, précisément, auxquelles notre pays doit faire face dans les régions de montagne, sont à ce point complexes que des mesures trop unilatérales et à trop courte vue risqueraient plutôt, à longue échéance, d'aggraver la situation. Une conception que l'on pourrait appeler multilatérale est indispensable, si l'on veut éviter que certains investissements, en faveur de tel groupe d'intéressés, ne nuisent à d'autres.

Ce que l'on appelle la «contrainte» des faits n'est pas toujours vrai: très souvent, on pourrait l'éviter en appliquant en temps utile les principes rationnels de la planification. Et ce n'est pas la faute de la Ligue du patrimoine national si elle est obligée de combattre après coup, au nom d'une large fraction de l'opinion publique, des projets qui heurtent les principes, connus de longue date, de la protection des sites et du paysage.

Donnons ici comme exemple le projet de réservoir sur l'Islishberg, contre la construction duquel nous sommes intervenus auprès du Conseil d'Etat d'Argovie. Du point de vue de la protection du paysage, cette tour de plus de 50 m de hauteur, surmontée en outre d'une antenne de quelque 20 m pourvue des signaux destinés à la sécurité du trafic aérien, ne peut être tolé-

rée en aucun cas dans ce magnifique paysage de collines qui domine la Reuss, dans la région frontière entre Argovie et Zurich. Cette énorme verrue de béton se verrait à des kilomètres de distance. On espère vivement que l'Etat freinera l'élan égoïste et à courte vue des communes intéressées, qui ont admis jusqu'à présent le projet de cette construction démesurée.

Ce qui se passe dans le domaine des constructions de routes montre encore et toujours avec quelle obstination certains services agissent au sein de notre vaste et complexe organisation étatique, ne considérant souvent que leur propre point de vue, sans coordination suffisante avec d'autres et sans tenir compte d'autres critères tout aussi importants. Il est simplement incompréhensible que des services de travaux publics ne veuillent pas voir que durant une période de planification de dix ou quinze ans, des changements de point de vue concernant l'aménagement de notre espace vital peuvent intervenir, qui obligent à repenser un projet de conception générale et, si nécessaire, à le modifier. Pendant la dernière décennie, d'ailleurs, les bases constitutionnelles de la protection de la nature et du patrimoine, de la protection de l'environnement en général, et finalement de l'aménagement du territoire, ont été remaniées.

La traversée de *Mettmenstetten ZH*, qui détruirait complètement ce qui reste de l'ancien et ravissant village, a été combattue, de même que le *tracé officiel de la N 13 dans le Domleschg*. Là, en collaboration avec les planistes de la vallée, un nouveau tracé a été élaboré qui ménage beaucoup mieux que le projet cantonal le paysage et les jolis villages. Les experts du «Heimatschutz» peuvent plus librement juger certains projets que ce n'est souvent le cas des commissions officielles, astreintes à respecter des prescriptions. Tel a été le cas pour le problème de la *N 2 le long du lac de Sempach*, où l'intervention de nos spécialistes a fait écarter la variante de la rive droite. Une décision n'est pas encore prise, car la construction de ce tronçon a été remise à plus tard pour des raisons financières. Incertaine encore est l'évolution du problème de la *N 2 à Faïdo*; notre contre-projet initial (la variante du tunnel dans le coteau) doit toujours être considéré comme la solution la plus appropriée, les améliorations apportées au projet officiel par la commission fédérale pour la protection des sites s'étant révélées irréalisables. Mais on ne connaît pas encore actuellement la nouvelle prise de position attendue de cette commission.

Comme pour les constructions de routes, nous nous sommes efforcés aussi d'étudier le plus grand nombre d'aspects possible des projets contestés de maisons-tours, et de mettre en évidence des conséquences préjudiciables que l'on n'avait pas envisagées au début. Là aussi, il y a lieu de se référer à de nouvelles bases légales.

L'influence du «Heimatschutz» doit être soulignée, à titre d'exemple, quant à la nouvelle loi fédérale sur la protection des eaux, sensiblement améliorée. En plusieurs occasions nous nous sommes efforcés – parfois avec succès (Engelberg, Goldau, etc.) – de faire appliquer des prescriptions plus strictes, et de favoriser d'heureux effets indirects de ces nouvelles prescriptions pour la protection des paysages et des sites, d'ailleurs justifiés selon la jurisprudence en vigueur. L'interprétation pratique encore récente de la nouvelle législation a déjà soulevé certaines difficultés – en particulier pour la réalisation de quelques-uns de nos postulats –, mais elles peuvent certainement être réglées par des discussions avec les autorités. De premiers contacts ont été pris, et l'active collaboration de la section fédérale de la protection du paysage est assurée. *Un problème fort important et non résolu, dont nos Bureaux techniques se sont déjà plus d'une fois occupés – dans les communes dépourvues de plans d'aménagement – est celui de la surexploitation, en cas de nouvelle construction dans un secteur non bâti, du périmètre général des canalisations. Lorsque les autorités permettent au premier constructeur d'utiliser à*

plein le réseau d'évacuation existant, ou prévu dans le périmètre général, les constructeurs suivants sont désavantagés, du moment que les quantités attribuées à chacun ne doivent pas être dépassées. La tentation est alors grande d'augmenter la capacité d'utilisation, ce qui est contraire à la planification et équivaut à une violation des dispositions légales. Voilà un problème qui – contrairement à l'opinion de certains constructeurs et même de certaines autorités – concerne indiscutablement le «Heimatschutz». Outre les questions de protection des eaux, et en relation avec un développement rationnellement contrôlé de la station touristique encore pratiquement intacte du Saint-Bernardin, les questions relatives à la loi fédérale sur les forêts nous ont aussi occupés, du fait que la forêt (en bordure de secteurs CPS) doit être défrichée au profit d'énormes lotissements. Nous avons d'ailleurs constaté, en le déplorant vivement, qu'après son incompréhensible décision dans le cas de Thyon, notre plus haute autorité judiciaire, dans deux nouveaux cas, fait passer l'intérêt public à la conservation des forêts après des intérêts purement privés. De ce fait la planification, mais surtout l'importance de la forêt pour la protection du paysage, reconnue par la loi, sont dangereusement battues en brèche. Tandis que *les considérants de la décision concernant le lotissement Schiller à l'Urmiberg près Brunnen* (rejet de notre recours contre l'autorisation d'un défrichement à but spéculatif) *ne sont toujours pas connus*, des arguments peu convaincants pour des juristes profanes ont motivé une autorisation de défrichement à Lenzerheide (nouveau monte-pente et piste de descente). Ici encore, en particulier, il n'a pas été tenu compte des intérêts généraux de l'économie, tels que nous les avons exposés dans notre opposition, ce qui n'est pas conforme aux prescriptions actuellement en vigueur.

Une décision du Conseil fédéral ouvre de meilleures perspectives au succès, lentement acquis, de notre conception selon laquelle les concessions pour des installations touristiques de transport ne doivent être accordées que dans les limites d'un plan d'ensemble juridiquement élaboré, et seulement si les effets secondaires des installations nouvelles ou supplémentaires peuvent être dûment contrôlés. Notre recours contre le téléphérique Attinghausen-Brusti a certes été rejeté, mais l'exposé des motifs retient cependant que nos postulats sont pris «suffisamment en considération» par le droit fédéral (nettement amélioré entre-temps).

Cette position, qui va tout à fait dans le sens du Heimatschutz», est devenue possible grâce à l'*arrêté fédéral urgent sur l'aménagement du territoire*, qui a occasionné en 1972, au secrétariat général et à nos Bureaux techniques, mais surtout à nos sections, un énorme travail supplémentaire. Une journée de travail, organisée à Berne par le secrétariat, a eu des suites importantes, car dans de nombreux cantons, lors de l'élaboration des plans de protection des sites, nos experts n'ont pas seulement été entendus dans les sections, mais ont souvent été les seuls spécialistes à disposition pour le travail pratique. Nous pouvons en parler ici comme un des plus importants succès de l'année écoulée. Il appartient maintenant à tous ceux qui sont attachés à la cause du «Heimatschutz» d'utiliser aussi souvent que possible, et contre les plus vives résistances, les nouvelles prescriptions, même dans l'action pratique de protection des sites. Cela occasionnera de larges et nécessaires contacts et contribuera à faire comprendre que les mesures fédérales encore provisoires doivent s'insérer définitivement dans la future loi sur l'aménagement du territoire. Le processus de conversion des esprits a certes été un peu brutal, mais il était d'une impérieuse urgence. Et il faut espérer qu'il conduira rapidement à de nouvelles conceptions et nous épargnera à l'avenir des échecs du genre de celui que nous avons connu à Flüeli-Ranft. Là on n'a pas réussi, par une nouvelle intervention auprès du gouvernement obwal-

dien, à sauver de la démolition la maison Z'Moos, élément essentiel non seulement du village, mais d'un lieu historique d'importance nationale. On se demande chaque fois, après de pareilles décisions, où et comment des sites de haute valeur culturelle doivent être préservés.

Les questions de protection des sites constituent en définitive la part capitale de notre activité dans toutes les régions. Il est impossible d'en mentionner ici tous les cas. Certaines interventions couronnées de succès concernent Tschierschen, Splügen, Lugano et Goldau (projets de maisons-tours repoussés), Bellinzona (renoncement des PTT à leur projet de maison-tour dans le «Centro storico»), Fribourg (non-démolition du «Schlachthaus» pour un parc à voitures). Une mention spéciale doit être accordée ici à Altdorf, où, avec notre appui, un plan d'aménagement exemplaire a été approuvé par les citoyens; mais aussi à Beromünster, où nous avons pris l'initiative d'une inventarisation qui pourra aussi servir de modèle pour d'autres communes de notre pays, et qui pour cette raison sera diffusée sous forme d'imprimé.

Enfin, nous avons innové en matière de protection des sites par la *première attribution du Prix Henri-Louis Wakker*, distinction de la Ligue du patrimoine national aux localités qui veillent sur leur patrimoine de façon exemplaire. Première bénéficiaire de ce prix: la petite cité médiévale de Stein-am-Rhein, dont les

mérites sont incontestables et dont l'exemple est de nature à faire école. Car ce nouveau prix ne doit pas seulement récompenser la commune distinguée chaque année, mais aussi en encourager d'autres à faire de même, et développer de façon générale la notion d'une protection des localités efficace et tournée vers l'avenir. A ce titre, Stein-am-Rhein constitue un début prometteur, qui nous permet d'espérer l'éclosion progressive d'une tradition et d'une heureuse contagion.

Disons *en conclusion* que nous avons tenté dans ce rapport, plutôt que d'énumérer des cas avec leurs problèmes spécifiques, d'éclairer surtout des questions de principe avec lesquelles nous a confrontés notre travail pratique et multiple de l'année. Il va néanmoins de soi qu'un secrétariat général ne peut se dispenser de mentionner aussi un certain nombre d'interventions concrètes. A ce titre, citons notamment deux faits d'une certaine importance: l'émission de télévision «Grüezi mitenand», qui nous a chargés de nouvelles tâches (moulin alpestre de Ftan), et notre vigoureuse intervention pour la fondation Pro Saint-Gothard, qui pendant des semaines a sollicité dans une mesure exceptionnelle les énergies du secrétariat général, mais nous a valu la satisfaction d'un remarquable succès (création de la Fondation et collecte dont le résultat brut représente un don de plus de deux millions de francs à cette Fondation).

F. Notter

Un dernier adieu à Léopold Gautier

Les obsèques de M. Léopold Gautier, rédacteur romand de la revue «Heimatschutz», président d'honneur et ancien président de la Société d'art public, section genevoise de notre mouvement, eu-



rent lieu le mardi 29 mai à l'Auditoire, vénérable sanctuaire proche de la cathédrale, qui fut restauré il y a une quinzaine d'années.

Une foule recueillie prit part à une cérémonie d'une belle sobriété. On notait la présence de MM. François Picot, président du Conseil d'Etat, Ketterer, maire de la Ville, Raisin, conseiller administratif, Galland, chancelier d'Etat, Jotterand, secrétaire général du Département de l'Instruction publique, Stehlé, directeur du Collège, les professeurs Babel et van Berchem, anciens recteurs, Reverdin, conseiller aux Etats, les représentants de l'Association des anciens élèves du Collège, de la Société de Zofingue et de la Société d'art public.

Le Heimatschutz suisse était représenté par son secrétaire général, M. Ambros Eberle.

Trois couronnes étaient exposées dans l'abside, celles du Heimatschutz suisse, de la Société d'art public et de la Nouvelle Société Helvétique.

Le culte fut présidé par le pasteur J.-P. Jornod, qui évoqua en termes élevés le caractère et la carrière du défunt.

M. J.-Ch. Malan lut d'émouvantes pages de Toepffer sur la mort et traça un admirable portrait de notre regretté président, auquel il présenta un large tribut d'admiration et de gratitude.

M. J.-Cl. Nicole, président central de la Nouvelle Société Helvétique, rendit hommage à l'un des fondateurs du mouvement.

Le message de la Société d'art public

M. Edmond Ganter, président de la Société d'art public et ancien maire de la Ville de Genève, célé-